Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 056-215601741-20260320-D2026_23-DE

MAIRIE DE PLUMELIN
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 MARS 2026

Délibération 2026_23

L'an deux mil vingt-six , le vingt mars à dix-neuf heures trente minutes , le Conseil Municipal de PLUMELIN, légalement convoqué le quinze mars, s'est réuni en session ordinaire à mairie de PLUMELIN pour l'installation du conseil municipal .

Présents : Monsieur GUEGAN Pierre , Monsieur BOURGES André, Madame CONAN Patricia, Monsieur LORIC Roland , Madame LIDURIN Christelle, Monsieur ROSELIER Frédéric, Madame SANSON Murielle, Monsieur SIBERT Christian, Monsieur LORGEOUX Eric, Monsieur CORRE Jacques, Monsieur DUVAL Franck, Monsieur LE BOURNE Jean-Luc, Madame PEDRONO Vanessa, Monsieur GRANDIN Yann, Madame LE BOULER Sabrina, Madame LECLERRE Vanessa, Madame MILLET Laurence, Monsieur LE GUIDEC Pierre-Marie, Monsieur MARTIN Nathanaël , Madame LE GUILLOUX, Madame Alicia, Madame GAUTHER Lucie, Monsieur DAUMER David, Madame HUGUET LEPERF Anaïs.

Secrétaire : Madame GAUTHER Lucie

Nombre de conseillers en exercice: 23
Nombre de conseillers présents : 23 / pouvoirs : 0 /Nombre de conseillers votants : 23

DETERMINATION NOMBRE ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le conseil municipal compte 23 membres.

Il est proposé de fixer à six le nombre d'adjoints ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour,

- ✓ Fixe à six le nombre d'adjoints ;
- ✓ Autorise Monsieur Le Maire à prendre les dispositions nécessaires pour organiser l'élection des six adjoints.

Pierre GUEGAN
Maire de PLUMELIN